



Les échos de Marcel - Callo

Le 22 juillet 2013

Bulletin de liaison avec parents et jeunes du Lycée

Éditorial

Éditorial

De $E = MC^2$ vers $E = MC^3$ et +

Tendre vers l'excellence, en parodiant la formule bien connue d'Albert Einstein $E=MC^2$, pourrait être la devise que le Lycée Marcel Callo se donne comme objectif prioritaire à maintenir.

Depuis longtemps, le Lycée obtient de très bons résultats au niveau des examens comme au niveau des concours (meilleurs apprentis de France, concours général des métiers, challenge BMW, etc ...).

Et l'année 2013 restera dans les annales avec un taux historique de 100 % de bacheliers généraux et technologiques dès le "premier tour", avec une pléiade de mentions dont tous les bacheliers S. Un taux exceptionnel aussi de 97% de bacheliers professionnels. Soit un global de 98,5% de réussite aux baccalauréats, toutes séries confondues !!! Un formidable aboutissement pour les élèves, une formidable récompense pour les enseignants. Félicitations aux uns et aux autres.

En parallèle, nous sommes associés aux réflexions des entreprises (35, 44, 56) sur les perspectives économiques de notre territoire, ainsi que sur les évolutions de l'emploi et en conséquence sur les besoins en formation ; et c'est à ce dernier titre que nous sommes investis dans ces groupes de travail. Cette présence active apporte à notre établissement une reconnaissance par les partenaires professionnels et institutionnels, et nous en avons des témoignages ou des preuves quotidiennement.

Et, grâce à ceci, pour le plus grand bénéfice des jeunes et de leurs familles, le diplôme Marcel-Callo s'avère être un véritable laissez-passer pour l'entrée dans la vie professionnelle et pour la poursuite des études.

Ces résultats et cette reconnaissance sont le fruit de la conjonction Motivation - Confiance - Compétence (MC^2) à laquelle nous prétendons arriver et amener nos élèves et étudiants, et qui doit nous permettre de nous approcher de l'Excellence (E). C'est notre objectif, ambitieux peut-être, mais pas impossible à atteindre et pas si éloigné que ça des constats et bilans très élogieux des auditeurs « Qualycée » en avril dernier.

Alors, à tous et particulièrement ceux qui vont vers la vie active, nous vous disons : « ayez confiance en vous : vous disposez d'une excellente formation en sortant de Marcel-Callo » et « vous le valez bien » ; et cette estampille favorable vous est définitivement acquise. Maintenant, c'est à vous d'être conquérants pour mettre tous les atouts de votre côté, élargir la palette de vos compétences et tisser votre vie professionnelle à partir du canevas que nous vous avons donné et pour lequel nous vous avons fourni les premiers fils. À vous maintenant de poursuivre la réalisation du canevas en menant votre vie professionnelle (ou scolaire) avec motivation, confiance, compétence et clairvoyance (MC^3).

Nous vous souhaitons une belle et pleine réussite pour demain.
Et tout d'abord belles vacances d'été !

Vincent Maisonneuve, chef d'établissement

Mot de Jo GUILLOUCHE, Directeur d'études du LP

Madame, Monsieur,
et cher élève de la FCIL MCPM 2013-2014,
le mois de juillet a cette particularité, pour tous les élèves et étudiants, et pour les enseignants aussi d'ailleurs, d'être une période de pause entre une année scolaire finie et une autre à vivre et à construire, une période transition aussi entre un « auparavant » marqué par un cercle relationnel établi de puis quelques temps et un « après » autre et nouveau au sein d'un groupe à découvrir.

Ce nouveau groupe-référent que sera pour vous la promotion 2013-2014 de la Formation Préparateurs Moteurs, plus que de le découvrir, même s'il faut évidemment en passer par là, j'attends de vous que vous y arriviez dans l'esprit et la volonté de le créer, de l'inventer même, si on peut dire ainsi, en tous cas de le construire pour durer bien au-delà des quelques semaines pendant lesquelles vous serez ensemble à Marcel-Callo; et tout ceci est à faire en peu de temps puisque la formation est courte. C'est l'un des messages forts que je retiens des témoignages des anciens de la Formation.

Je compte sur chacun d'entre vous pour avoir conscience de cette nécessité de raisonner, de réfléchir et d'agir en « collectif ». Et je vous fais confiance pour savoir transformer votre groupe en ce qu'on appelle une "promo" dans les « grandes écoles ».

Après vous avoir félicités pour votre admission, j'ai aujourd'hui plaisir à vous souhaiter la bienvenue dans cette Formation, et, en attendant de vous retrouver, je vous exprime toute ma confiance pour réussir ensemble cette prochaine année scolaire.

À vous revoir le 5 septembre prochain.

Cordialement.

Jo GUILLOUCHE

Contenu de ce dossier de rentrée

Les Échos de Marcel-Callo à conserver et à rapporter avec vous le jour de la rentrée

Cette brochure comprend toutes les informations de rentrée et pour l'année : c'est votre livret d'accueil en FCIL Prépa-Moteurs; et c'est pourquoi je vous demande de le rapporter à la rentrée.

Documents à retourner au Lycée

Le feuillet de participation (ou non) à l'AG de l'APEL
Une copie du relevé de notes du diplôme obtenu en Juin

Jean-Marie de la Mennais

Né le 8 septembre 1780 à Saint-Malo, Jean-Marie sort d'une lignée de négociants et d'armateurs. Et il grandit pendant une époque fort mouvementée.

Tout jeune, il affronte les dangers de la Terreur alors que son oncle et son père mènent un jeu délicat et périlleux aux postes de responsabilité de la cité. Il apporte son aide aux prêtres réfractaires, et c'est ainsi que débute son apostolat. Très vite, il s'oriente vers le sacerdoce, et s'y prépare sous la direction d'un ecclésiastique ami de sa famille.

Il est ordonné prêtre en 1804. Et de 1804 à 1812, il est à la fois vicaire à Saint-Malo, prédicateur dans la région, et professeur au séminaire qu'il avait contribué à relever après la Révolution. Soucieux de la situation religieuse de la France après la Révolution, il travaille en collaboration avec son frère Félicité à des ouvrages de réflexion et de combat au service de l'Église.

En 1814, il devient secrétaire de l'évêque de Saint-Briec. Et à la mort de ceui-ci, il devient vicaire général du diocèse, et assume la charge du diocèse de 1815 à 1819.

C'est pendant cette période qu'il fonde deux congrégations qui ont pour mission d'assurer l'instruction des enfants du peuple. C'est d'abord l'Institut **des Filles de la Providence de Saint-Briec**.

Puis en collaboration avec le curé d'Auray, l'Abbé Gabriel Deshayes, il fonde la nouvelle congrégation de Frères le 6 Juin 1819. En Septembre 1820, 42 Frères et novices des deux fondateurs se réunissent à Auray pour la retraite. Ils reçoivent un nom: «**Frères de l'Instruction Chrétienne**», une devise: «Dieu Seul», et une Règle provisoire.

Après une période de responsabilités nationales, puis de détérioration de ses relations avec son frère Félicité dont les idées sont condamnées par le pape, il s'établit vers 1830 à Ploërmel, et s'occupe du rayonnement de son Institut, tant en France qu'en outre-mer. Ce sera pour lui l'occasion de batailles et de soucis épuisants et permanents. L'évolution des lois scolaires entre 1820 et 1830, les lenteurs des communications avec les territoires d'OutreMer y seront déjà pour une part.

A la mort de son fondateur, l'Institut des Frères de Ploërmel, à lui seul, compte 950 Frères, 350 écoles, 50 000 élèves. A la même date, 150 de ses religieux sont dispersés à la Gadeloupe, à la Martinique, au Sénégal, à la Guyane, à St-Pierre et Miquelon, à Tahiti. Ils instruisent outre-mer 6000 enfants et catéchisent 40000 adultes. Ils ont les audaces de leur fondateur, admettent les enfants d'esclaves avec les autres écoliers, incorporent en toute égalité les gens de couleur à l'Institut en 1843 ! Aussi, à Fort-de-France, en 1848, les esclaves portent un Frère en triomphe le jour de leur libération !

Usé par les travaux, les épreuves, la maladie, conséquence de ses voyages, J-Marie de la Mennais meurt le 26 décembre 1860.



**Jean-Marie de La Mennais
et l'enseignement technique**

Pendant 40 ans, le fondateur de la Congrégation des Frères de Ploërmel a tout mis en œuvre pour sauvegarder l'existence et les droits de l'École chrétienne, et pour développer un modèle d'enseignement qui favorisât la nécessaire instruction générale et technique de tous:

«De même que le fils de l'ouvrier doit apprendre les notions qui lui sont indispensables pendant son apprentissage, de même le fils de l'agriculteur doit être initié de bonne heure à la culture du sol» écrivait-il en 1833.

Cette intuition du départ se maintient aujourd'hui. Elle connaît le même type de difficultés. Elle est servie par un même courage et une même volonté de servir l'homme et le chrétien. C'est la finalité du Lycée Marcel Callo pour la génération actuelle.

Marcel Callo

Né le 6 décembre 1921 à Rennes, Marcel est le cadet d'une famille ouvrière de neuf enfants. Ses parents sont originaires du Morbihan.

A 13 ans, en 1934, il s'inscrit comme apprenti typographe à Rennes pour gagner son pain et aider sa famille. Il sera ensuite ouvrier typographe jusqu'à 1943. Il est d'abord séduit par le scoutisme, puis rentre et s'investit dans la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne).

La JOC s'emploie à faire découvrir aux jeunes travailleurs leur dignité d'hommes et de chrétiens. Un programme qui passionne d'emblée Marcel et où ses convictions humaines et religieuses vont s'épanouir. La solidarité réfléchie, organisée, vécue dans le mouvement, stimule son ouverture et son engagement auprès de ses compagnons de travail et d'équipe. Il devient plus tard président de sa section.

8 Mars 1943: sa soeur Madeleine est tuée au cours du bombardement de Rennes. Et le jour des obsèques de sa soeur, Marcel reçoit l'ordre de partir au Service du Travail Obligatoire en Allemagne. Il se décide: "**Si je pars en Allemagne, c'est pour aider les autres à tenir**". Après cinq jours de voyage en train, il arrive à Thuringe le 24 Mars 1943. Marcel connaît l'exil, le dur travail dans une usine d'armement, l'éloignement et le cafard.

Mais sa soif d'être militant, le lance dans l'animation et le pousse à rencontrer les autres jeunes chrétiens: cercles d'étude, rencontres de formation, propositions de messes, sensibilisation de carême... Malgré le climat de menaces, il se dépense, sûr que "le Christ fera le reste".

Le 19 avril 1944, il est emprisonné à Gotha pour avoir fait de l'Action Catholique. Jugé en septembre, il est condamné dans les termes suivants:

"Par son action catholique auprès de ses camarades français, pendant son service du Travail Obligatoire en Allemagne, s'est rendu nuisible au régime nazi et au salut du peuple allemand".

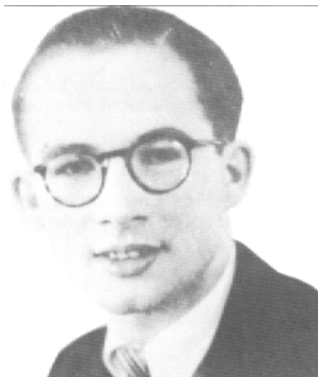
Et suite à la condamnation qui le frappe, il est transféré au camp de Flossenbürg, puis, le 23 octobre 1944, à celui de Mauthausen.

Sur la vie dans ces camps de la mort, Marcel écrit: "*Comme c'est inhumain Il n'y a pas sur terre de bête aussi maltraitée que nous !*"

Il y meurt d'épuisement, le 19 mars 1945, donnant jusqu'au bout l'exemple des plus héroïques vertus chrétiennes.

Mais son témoignage de vie a marqué les esprits de ses compagnons de camp, qui ont engagé rapidement après la fin de la guerre toutes les démarches pour que soit reconnue par l'Église la valeur exemplaire de la vie de Marcel.

Ses longues démarches finissent par aboutir: en Octobre 1987, Marcel est reconnu Bienheureux par l'Église qui le béatifie en tant que martyr de la Foi.



**Marcel Callo
et son nom pour notre Lycée**

C'est en 1968 que notre établissement a pris le nom de "Marcel-Callo". Ce choix avait plusieurs raisons: sa famille était originaire du Pays de Redon, et Marcel avait fait un choix similaire à celui des élèves qui viennent dans notre lycée: le choix d'une formation technique.

Il avait aussi manifesté beaucoup de perfection personnelle et professionnelle dans son travail de salarié. Et surtout, même s'il n'a pas été le seul à agir avec vaillance, courage et foi pendant la période des camps de concentration nazis, Marcel Callo a été considéré par ses collègues d'infortune comme un exemple de comportement humain et chrétien.

Notre mission est d'emmener les élèves vers ce modèle de comportement, et nous avons la même volonté que Marcel de servir l'homme et le chrétien. C'est la finalité du Lycée.

Chapitre 1 INFORMATIONS DE RENTRÉE

11. La rentrée de Septembre 2013

☒ La rentrée de la classe de Formation Complémentaire Mécanique de Compétition Préparation Moteurs :

À la différence du calendrier de l'Éducation Nationale valable pour les autres élèves et étudiants du Lycée Marcel Callo,

la rentrée de votre classe de Préparateur Moteur aura lieu le jeudi 5 Septembre 2013 à 8 h 05.

Cette rentrée débutera à 8 h 05 avec l'accueil par les responsables du Lycée, le professeur principal, Monsieur Divet, et les autres professeurs disponibles. Ensuite, les cours débiteront pour une année que nous souhaitons bonne et bénéfique pour chacun d'entre vous.

Quant au déroulement global de votre année de formation, il est présenté dans son ensemble sous la forme d'un calendrier de formation et d'un « contenu de formation » dans les pages suivantes de ce dossier. Ainsi vous pouvez déjà vous mettre en recherche d'entreprises d'accueil pour vos stages.

☒ La préparation de votre rentrée :

Il pourrait y avoir quelques possibilités de logement en internat au Lycée pour ceux qui le souhaiteraient ; si tel était votre souhait prioritaire, merci de me contacter par courriel d'ici le 15 août. Je vous apporterai une réponse à la réouverture des services administratifs du Lycée le jeudi 22 Août 2013.

En tous cas, pour tous, vous devrez vous préoccuper de votre logement avant la rentrée. En sachant que le Lycée Marcel Callo dispose d'un fichier de « chambres à louer » chez des particuliers de Redon ou des environs, et qu'il vous sera possible de venir consulter ce classeur à l'accueil de l'établissement à partir de la réouverture. À savoir aussi qu'il y a généralement des possibilités de logement au Foyer des Jeunes Travailleurs dit MAPAR de Redon (<http://www.mapar.fr/>).

De plus, pour faciliter d'éventuels co-voitages ou colocations, vous trouvez page 12 la liste des élèves de la classe telle qu'elle est constituée au 19 juillet. Vous disposez ainsi des renseignements élémentaires vous permettant de prendre contact avec vos futurs collègues.

**BULLETINS SCOLAIRES
L'administration
du Lycée Marcel Callo
ne garde aucun double
des bulletins scolaires.**

**Conservez-les donc précieusement !
Vous en aurez peut-être besoin !**

12. Manuels scolaires

Aucune démarche ni achat n'est à faire par les familles. Les manuels scolaires nécessaires à la formation seront achetés par le Lycée et distribués aux élèves en début d'année.

Chèques-livres du Conseil Régional de Bretagne

Le dispositif appliqué par notre Région concerne tous les élèves des lycées. Les FCIL Post-Bac en sont bénéficiaires puisque vous aurez officiellement le statut de lycéens.

Les chèques-livres (60 € par élève) serviront à régler la facture des livres et seront utilisés à cet effet: en conséquence, les chèques-livres nécessaires au paiement des manuels achetés ne seront pas distribués aux familles; les 60 € de chèques-livres seront portés sur la facture de novembre en déduction du montant du coût total (env. 90€) des manuels.

13. Fournitures et matériels

→ Fournitures scolaires : si besoin, les professeurs préciseront à leurs élèves leurs besoins spécifiques à la rentrée.

→ Outillage d'atelier : Les familles n'ont pas à s'en inquiéter avant la rentrée. Le cas échéant, la liste du matériel nécessaire sera fournie aux élèves pendant la première semaine, et ceux-ci pourront ensuite acheter cet outillage au Lycée. Il est possible que la « bipolarité mécanique productive - mécanique automobile » vous amène à devoir acheter quelques outillages correspondant au domaine qui n'était pas le vôtre jusqu'à présent.

→ Tenue de travail en atelier :

La tenue de travail (blouse) pour toutes les activités 'Moteurs' et Usinage est uniformisée => elle est donc **obligatoirement fournie par le Lycée**.

Mais pour les modules de fabrication-soudure, vous devrez disposer d'une combinaison coton. Celles que vous utilisez habituellement conviendront parfaitement: il n'y a donc pas lieu de vouloir arriver avec une combinaison neuve.

→ L'ordinateur : un outil informatique nécessaire à la formation

Tant par choix "politique" que par nécessité technologique et professionnelle, l'équipe enseignante a décidé de souhaiter que chaque élève dispose d'un ordinateur portable. Mais le Lycée Marcel-Callo n'en met pas à disposition des élèves. En revanche, pour celui qui n'aurait pas d'ordinateurs portable, le Lycée dispose de nombreux ordinateurs fixes.

→ Autres : le port de chaussures de sécurité est obligatoire en travaux pratiques d'atelier. Comme pour l'outillage, elles pourront être fournies aux demandeurs par le Lycée. De plus, chaque élève doit prévoir de disposer de cadenas de sécurité.

14. Les examens et le SERVICE NATIONAL

La loi oblige les jeunes à participer à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (ancienne appellation) ou Journée Défense et Citoyenneté (nouvelle appellation). Et cette participation est certifiée par une attestation de participation dont la présentation est obligatoire pour s'inscrire aux examens et concours.

En application de cette loi, pour la délivrance du certificat de formation et du « diplôme Marcel Callo » de Préparateur Moteurs, vous devrez nous avoir fourni la photocopie certifiée conforme de ce document du Service National. Cette disposition ne supportant aucune dérogation.

Si ce n'est pas encore fait, merci de joindre une photocopie de ce document à l'ensemble des documents que vous devez nous retourner.



15. Bourses nationales et aides à la scolarité

Contact au Lycée : Catherine Penhaleux

☒ Nouveaux élèves

Pour ceux qui étaient élèves en secondaire (donc pas en BTS), si en 2012-2013 vous bénéficiiez de bourses nationales, il vous revient de demander à votre précédent établissement de procéder à un transfert de votre dossier vers le Lycée Marcel Callo pour 2013-2014.

☒ Élèves déjà scolarisés à Marcel Callo en 2012-2013

Certaines familles ont reçu, début juillet, un dossier de bourses à compléter; elles sont priées de l'adresser au Lycée dès que possible.

☒ Aides pour les enfants d'intérimaires

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) développe des services destinés à améliorer la vie quotidienne des intérimaires, notamment une aide financière pour la scolarité de leurs enfants. Une aide peut être accordée pour chaque enfant, suivant le niveau de scolarisation, dès l'entrée en 6ème. L'accès étant soumis à certaines conditions, informez-vous au numéro vert : 08 00 28 08 28.

☒ Autres aides

Certaines caisses de retraite complémentaire et certains comités d'entreprise attribuent des aides aux élèves et étudiants. Renseignez-vous près de ces organismes.

Chapitre 2 VIE SCOLAIRE À MARCEL CALLO

21- Vos responsables au Lycée

- Vincent Maisonneuve, Directeur du Lycée;
- Jo Guillouche, Directeur-adjoint et directeur d'études;
- Olivier Cléro, Conseiller Principal d'Éducation
- Guy Divet, professeur responsable de la section.

22. Règlement de vie des élèves et étudiants

Comme toute société ou collectivité organisée, le Lycée Marcel Callo dispose évidemment d'un « règlement » que les étudiants et élèves doivent connaître et accepter.

Le règlement général de vie des élèves et étudiants au Lycée Marcel Callo a été soumis au Conseil d'établissement pour mise à jour et réécriture en 2004-2005. Les propositions du Conseil d'établissement ont été confiées au Conseil de Direction qui les a validées et formalisées dans le document « Règlement général de la vie et des activités des élèves et étudiants du Lycée Marcel Callo ».

Chaque année, le Conseil de Direction procède à l'actualisation des articles et à leur validation pour l'année suivante. Ainsi en a-t-il été du règlement 2013-2014 qui vous est communiqué en chapitre 4 de ce dossier de rentrée. Chaque famille (parents et élève ou étudiant) doit en prendre connaissance et l'a accepté par principe en signant l'inscription.

En ce qui vous concerne, **dans ce règlement, vous relevez de l'appellation « étudiant »** à chaque fois qu'on y trouve une distinction explicite entre les droits et devoirs des étudiants et ceux des élèves ou lycéens.

Ceci précisé parce que vous remarquerez que vous qui n'y êtes pas nommément désignés, du fait de votre positionne-

ment intermédiaire entre élèves et étudiants [au sens officiel, administratif et social, vous aurez le statut d'élèves ou de lycéens, et non pas d'étudiants; au sens du règlement de la vie dans l'établissement, du fait de votre âge et du niveau post-bac de votre formation, vous aurez tout des étudiants sauf le statut économique].

23. A qui s'adresser au Lycée Marcel Callo ?

- Lorsque vous, parents ou élèves, téléphonez ou venez au Lycée, voici les personnes et services auxquels vous adresser :
- À l'accueil-standard pour tous renseignements administratifs : du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h 30.
 - Au Directeur de l'établissement, M. Maisonneuve, pour toute question que vous souhaiteriez lui soumettre. Il peut vous recevoir : prendre rendez-vous près de Madame Billon.
 - Au Directeur d'études du Lycée Professionnel, M. Guillouche, pour toutes vos questions et besoins d'informations d'ordre scolaire ou d'orientation, ...
 - Par ailleurs, il est possible de rencontrer le professeur principal, à savoir M. Divet. Il vous revient de prendre directement rendez-vous avec lui, par l'intermédiaire de votre jeune, ou si nécessaire par l'intermédiaire du standard-accueil.
 - Au Conseiller Principal d'Éducation, M. Olivier Cléro, pour toutes questions relatives à la vie au Lycée.
 - Au Surveillant, M. Pascal Lecadre, pour le suivi des présences, ainsi que le contrôle des absences des lycéens et des étudiants.
 - au Service Comptable, Mme Catherine Penhaleux, présente les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 45 à 17 h 00, pour les bourses nationales et aides financières diverses, les problèmes financiers, le règlement des factures, les prélèvements, les aides aux logements, ...

24. Les horaires des cours

À Marcel Callo, de façon habituelle et régulière pour l'ensemble des élèves, les cours ont lieu *de 8 h 05 à 16 h 30 ou 17 h 30* en semaine continue du *lundi au vendredi*.

- **Votre emploi du temps hebdomadaire scolaire** de la classe de Formation Préparateurs Moteurs pour 2013-2014. Voici donc en fait votre emploi du temps de l'an prochain.

	8 h 05	12 h 05	13 h 25	17 h 25
Lundi	Anglais Mme Guellec	Insertion M. Guillouche		Fabrication M. Carrette
Mardi	Fabrication M. Pinier			Fabrication M. Meignen
Mercr	Moteur M. Divet			Moteur M. Divet
Jeudi	Moteur M. Divet			Moteur M. Divet
Vendr		Moteur M. Divet		

Remarques: cet emploi du temps utilise des appellations disciplinaires simplifiées pour les 2 grands domaines d'apprentissage: le moteur et la fabrication. S'y inséreront les autres domaines figurant dans le contenu détaillé de la formation (pages suivantes), et pourront s'y ajouter des temps de devoirs surveillés et d'examens.

A noter que cet emploi du temps hebdomadaire est provisoire et valable jusqu'au 20 septembre. Et que l'emploi du temps deviendra définitif à compter du 23 septembre, avec possiblement des variantes par rapport à celui des 2 premières semaines présenté ci-dessus.

25. Le déroulement de la scolarité en FCIL

⊗ Le calendrier de la formation :

Le calendrier de la formation présenté ci-dessous vous indique les diverses périodes de l'année, périodes que voici :

- rentrée le jeudi 5 septembre 2013 ;
- Du 6 septembre au 22 novembre, période de 9 semaines complètes de formation scolaire;
- *Bilan des résultats: bulletin intermédiaire n° 1 en décembre;*
- Du 25 novembre au 20 décembre, période de 4 semaines de formation dans une entreprise, de spécialité usinage-rectification de préférence;
- Du 6 janvier au 14 février, période de 6 semaines de formation scolaire au Lycée;
- *Bilan des résultats: bulletin intermédiaire n° 2 en février;*
- Entre le 17 février et le 7 mai, deuxième période de stage d'une durée minimale de 8 semaines (durée extensible à 12 semaines); cette formation se fera dans une entreprise de spécialité préparation moteurs;
- Entre le 12 et le 23 mai, il y aura un regroupement de la promotion au Lycée sur 2 jours pour le bilan et les formalités "techniques" et administratives de fin de formation et pour les soutenances orales des rapports de stage.
- *Bilan des résultats: réunion du jury de délivrance du diplôme Marcel-Callo vers la mi-mai; attestation de formation et bulletin annuel final début juin.*

⊗ La visite du salon spécialisé de Birmingham :

Comme les précédentes, votre promotion de Formation Préparateurs Moteurs bénéficiera d'une « excursion » très professionnelle en Angleterre, à Birmingham, pour la visite d'un salon spécialisé dans la mécanique de compétition et la préparation des moteurs **le jeudi 9 janvier 2014**. (voir infos précises sur <http://www.autosportinternational.com>).

9-12 JANUARY 2014

AUTOSPORT
INTERNATIONAL
The Racing Car Show

Mais le coût de ce déplacement peut s'avérer important si toutes les démarches ne sont pas suffisamment anticipées, ce qui a amené l'équipe enseignante réunie en mai 2011 à confirmer les deux décisions « économiques » suivantes :

- D'une part, vous, les élèves de la FCIL, ne participerez au salon « parisien » de l'année que vous visiterez les autres élèves du secteur automobile que si vous le souhaitez;
- D'autre part, il vous sera demandé très tôt (en septembre) de vous engager pour le salon de Birmingham. Le but de cette démarche précoce est de connaître très tôt le nombre de participants pour pouvoir rechercher le meilleur prix pour le transport par avion. Et de récupérer les documents d'identité pour pouvoir faire toutes les démarches dans les délais. Votre engagement se fera sur un prévisionnel maximum de 350 € : si ce n'est pas possible de se rendre au salon à ce tarif-là (voyage avion + hôtel), le déplacement n'aura pas lieu.

26. Réglementation sur le tabac

La loi précise l'interdiction de fumer et le règlement général précise les contours de son application au Lycée.

27. Le mode d'évaluation des acquis en FCIL

⊗ Les bulletins de bilans de la formation :

Vous avez l'habitude de recevoir des bulletins scolaires successifs qui doivent être additionnés pour établir le bilan annuel des résultats. Mais dans cette Formation PRÉPARATION MOTEURS, en particulier parce que les périodes de formation sont vraiment déséquilibrées, la présentation des résultats est fondée sur le principe d'un bilan qui se construit au fur et à mesure de l'année.

Le **1° bulletin** que vous recevrez présentera votre **bilan** pour la période **Septembre-Novembre**: ce sera donc un bulletin intermédiaire n°1. Le **2° bulletin** reprendra toutes les données du premier auxquelles seront rajoutées celles des semaines de Janvier-Février (notes et présences), et intègrera la note de la 1° période en entreprise. Ce bulletin intermédiaire n°2 fera donc le **bilan** de votre formation pour la période **de Septembre à Février**.

Et **troisième étape**: à ce bilan global de Février viendront s'ajouter à nouveau les évaluations de la période de Février à Mai [la note du maître de stage pour les 8 (ou plus) semaines en entreprise, les notes du rapport de stage et de sa soutenance orale attribuées par la commission d'examen, la durée du stage]. Cet ensemble constituera alors votre **bilan complet de formation Préparateur Moteurs** pour la période **Septembre-Mai**.

⊗ Le "diplôme Marcel-Callo" de « Préparateur Moteurs » :

Je vous rappelle d'abord qu'une formation complémentaire ne donne jamais lieu à délivrance d'un diplôme du Ministère de l'Éducation Nationale.

En conséquence, au Lycée Marcel Callo, nous avons décidé de délivrer un diplôme d'établissement, qui sera attribué par un jury au vu du bilan annuel de formation expliqué dans le paragraphe précédent.

[jury = commission d'examen + directeur d'études]

À ce propos, voici pour précision les modes de validation de cette formation complémentaire:

- d'une part, chacun se verra bien sûr remettre une attestation de formation, preuve de suivi de la formation;
- d'autre part, chacun recevra sous forme de bulletin son bilan annuel de formation (relevé annuel de ses notes);
- et enfin, ceux dont les résultats auront démontré une qualité particulière (tous, je l'espère) se verront attribuer par le jury le diplôme Marcel-Callo de « Préparateur Moteurs ».

28. Éducation humaine et chrétienne

Contact au Lycée Marcel Callo : **Jean-Michel Baron**
" Dans ces écoles, on forme l'homme tout entier, son cœur aussi bien que son esprit. " " Mes écoles sont instituées pour faire connaître Jésus-Christ. " Ces deux citations de Jean-Marie de Lamennais, fondateur des Frères de Ploërmel, inspirent l'action éducative au sein du Lycée. Pour y répondre, l'équipe d'animation pastorale organise 2 types d'activités :

⊗ Des animations par niveau :

⊗ Des propositions pour les volontaires : leur objectif est de mieux connaître la personne du Christ et son message. Elles permettent également de vivre des temps de vie spirituelle et de fraternité. Ainsi un «pélérin-service» à Lourdes, 24 h d'expérience spirituelle en abbaye, une célébration de Noël, une marche de nuit au Mont Saint-Michel pour l'Ascension, ...



29. Prévention des vols

Le Lycée n'est pas responsable en cas de vol. Il revient donc à chacun de surveiller ses affaires et de conserver les références des outils comme calculatrice, ordinateur (en relever les numéros de type, série...). Nous conseillons aux élèves de demander à disposer de casiers pour ranger leurs affaires : le Lycée en met à la disposition de ceux qui le souhaitent.

Ce rappel à la nécessité d'un comportement précautionneux vaut tout particulièrement pour vous qui disposerez d'un ordinateur portable dont vous serez responsables personnellement.

→ Caméras : un système de vidéosurveillance existe. Mais ceci ne dispense jamais de la nécessité pour chacun de respecter les précautions élémentaires susdites.

210. Sécurité sociale, Accident du travail, Responsabilité Civile, Accident "extra-scolaire"

Contact au Lycée Marcel Callo : Laurence BOUTHEMY

☒ Le régime accident du travail de la Sécurité Sociale: tous les élèves sont inscrits à la *Sécurité Sociale* pour le régime accidents du travail exclusivement. Tout accident survenant dans l'établissement pendant les heures de cours (y compris sport, récréation, atelier...) est considéré comme accident du travail. Dans ce cas, la Sécurité Sociale se charge des frais. Et les démarches administratives sont faites par le Lycée.

En cas d'accident durant les heures de cours, le jeune doit se présenter à l'accueil où lui sont remis les imprimés de la Sécurité Sociale (qu'il devra garder jusqu'à sa guérison). Puis il est, en principe, conduit à l'hôpital de Redon selon l'autorisation d'hospitalisation que vous avez signée.

Si, à la suite d'un accident au Lycée, les parents font intervenir le médecin de famille, ils doivent se munir des imprimés de la Sécurité Sociale que leur aura fournis le secrétariat du Lycée.

☒ Le régime Assurance Maladie de la Sécurité Sociale : pendant cette année de formation Préparateurs Moteurs, votre situation au regard de l'assurance maladie de la Sécurité Sociale est différente selon votre origine scolaire :

→ Pour ceux d'entre vous qui viennent d'une classe de baccalauréat, vous êtes toujours sous la couverture maladie de vos parents; vous devez envoyer un certificat de scolarité à votre caisse primaire d'assurance maladie ;

→ Pour ceux d'entre vous qui sont originaires de l'enseignement supérieur, vous êtes considérés comme des ex-assurés par le biais des mutuelles étudiantes, et vous devez faire une démarche auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie.

☒ L'assurance Responsabilité Civile : nous vous conseillons vivement de vérifier qu'elle est bien incluse dans votre contrat logement. C'est une obligation légale qui s'impose à tous les élèves et étudiants.

☒ L'assurance individuelle accident scolaire : cette assurance est une obligation légale qui s'impose à tous les élèves et étudiants, comme l'assurance « responsabilité civile », pour couvrir toutes activités non-directement scolaires (comme la sortie à Birmingham par exemple).

Or, lors de son conseil d'administration le 11 janvier 2012, l'OGEC du Lycée Marcel Callo a décidé de ne plus souscrire l'assurance individuelle accident de façon globale pour tous les élèves et étudiants du Lycée. C'est donc aux familles de souscrire elles-mêmes cette assurance.

Concernant cette « individuelle accident », vous avez reçu avec le dossier de confirmation d'inscription en juin le document pour l'adhésion ou non à la Mutuelle St Christophe :

→ Si vous êtes déjà assurés, et que vous n'avez pas pu fournir

l'attestation de votre assureur, merci de nous la retourner avant le 10 septembre.

→ Pour ceux qui ont fait le choix de la Mutuelle Saint-Christophe, merci de vérifier que vous nous avez bien renvoyé le coupon du feuillet de la Mutuelle Saint-Christophe ainsi que le chèque.

Accident extérieur au Lycée : pour tout accident se produisant à l'extérieur du Lycée, vous devez nous contacter rapidement pour savoir si la Mutuelle Saint Christophe prend en charge les divers dommages et pour effectuer la déclaration.

211. L'association des parents d'élèves

Les membres de l'association représentent tous les parents au sein de différentes instances : le Conseil d'établissement, les commissions Santé et Restauration du Lycée, l'Accueil aux Portes Ouvertes du Lycée, etc ...

Toutes les familles peuvent soutenir l'association par l'adhésion à l'APEL (nationale) ou par le versement d'une cotisation de soutien à l'APEL du Lycée ; cette dernière est utilisée pour le soutien aux projets des lycéens et étudiants. Le bureau vous invite à réserver par avance la soirée du vendredi 27 septembre 2013 pour l'Assemblée Générale précédée d'une conférence comme indiqué dans les pages suivantes.

212. Informations complémentaires diverses

☒ Adresse, téléphone et adresse électronique

Nous vous demandons de penser à nous signaler immédiatement par courrier tout changement qui interviendrait au cours de la scolarité à Marcel Callo. Cette information peut être essentielle pour les responsables du Lycée s'ils avaient besoin de vous contacter rapidement.

☒ Envoi de toutes les informations en double destinataire

Conformément au B.O. n°38 du 28/10/1999, nous faisons « parvenir systématiquement aux 2 parents les résultats scolaires de leurs enfants, sans exiger une demande préalable du parent chez lequel l'enfant ne réside pas ». Nous transmettons l'ensemble des documents relatifs à la scolarité d'un élève (circulaires, copies des bulletins) à ses 2 parents, s'ils sont séparés, et si nous disposons des 2 adresses dans le dossier.

☒ Certificats de scolarité

Des organismes vous demanderont des certificats de scolarité, en particulier les Caisses d'Allocations Familiales. C'est pour cela que, dès la semaine de la rentrée, chaque élève et étudiant recevra 2 certificats de scolarité. Merci de prévoir d'en faire des photocopies, et de comprendre qu'il n'est pas nécessaire de venir en demander auparavant à l'accueil du Lycée.

☒ Photos d'identité

Un photographe prendra un cliché de chaque élève et la classe le jeudi 5 septembre 2013. Les familles seront ensuite libres d'acheter ou non les photos proposées.

*Fermeture de l'administration du Lycée
du 19 juillet au soir au 22 août au matin*

Pendant cette période, si besoin, vous pouvez contacter une personne du Lycée que vous connaissez ou laisser un message :

* sur le fax du Lycée au 02 99 72 33 78

* ou par courriel (e-mail) à jo.guillouche@lyceemarcelcallo.org



Chapitre 3 LES MODALITÉS FINANCIÈRES

Ceci est un rappel: vous avez déjà reçu ces infos avec les documents comptables que vous nous avez retournés

31. les tarifs

- Caution 150 €uros: payée à l'inscription, elle sera remboursée sur la facture du 1^{er} trimestre.
 - Contribution des familles : 250 €uros x 3 trimestres.
 - Demi-pension : 5,20 €uros / repas.
 - Autres frais facturés : livres et fournitures achetés au lycée, transports pour les voyages et les visites, etc...
 - Le prix de la contribution des familles intègre le coût des photocopies distribuées en classe. Les étudiants peuvent réaliser des photocopies au CDI (environ 0,17 € la photocopie).
- Lors de l'inscription, merci de bien préciser le nom et l'adresse du « payeur », c'est-à-dire de la personne à laquelle nous enverrons les factures: vos parents, vous-mêmes, ou autres.

32. la facturation

Calendrier : Afin de prévoir les échéances financières, nous avons établi un calendrier prévisionnel des facturations au cours de l'année et des frais qui y seront portés.

1ère Facture : Début Novembre

- Contribution des familles du 1er Trimestre
- Livres et fournitures achetés au Lycée
- Repas pris en septembre et octobre
- Remboursement de la caution

2de Facture : Début Janvier

- Contribution des familles du 2^{ème} Trimestre
- Repas pris en novembre et décembre
- Déduction des bourses nationales du 2d degré du 1er trim.

3ème Facture : Début Avril

- Contribution des familles du 3^{ème} Trimestre
- Repas pris de janvier à mars
- Déduction des bourses nationales du 2d degré du 2^{ème} trim.

4ème et dernière Facture : Fin Mai

- Fournitures, photocopies et livres achetés depuis la 1^{ère} facture
- Repas pris d'avril à fin mai
- Déduction des bourses du 2d degré du 3^{ème} trimestre.

Vous avez la possibilité de déjeuner et dîner au Lycée. Pour passer au self, il faudra obligatoirement présenter la carte scolaire qui vous sera remise à la rentrée contre la feuille de cautionnement et : un chèque d'avance de 250,00 € si vous réglez par chèque à réception des factures ou le dossier de prélèvement si vous optez pour ce mode de paiement.

33. les prélèvements automatisés

C'est la formule qui permet, pour tous ceux qui en font la demande, d'étaler les paiements sur 11 mois. En précisant bien qu'à tout moment, vous gardez la possibilité de résilier le prélèvement par simple courrier à l'économiste.

Montant du prélèvement mensuel pour Préparation Moteurs :

- FCIL ☞ aucun repas au lycée : 69 €
- FCIL ☞ 4 à 5 repas par semaine : 103 €
- FCIL ☞ tous les repas (midi et soir) : 142 €

Le prélèvement a lieu le 10 de chaque mois à partir de septembre 2013 => **le 1er prélèvement aura lieu le 10 septembre 2013.**

Calcul du Prélèvement : Le calcul du montant du prélèvement mensuel est obtenu en additionnant les prévisions de frais annuels : la contribution des familles, les fournitures et livres ache-

tés au lycée, les transports de voyage et visites, etc..., le tout divisé PAR 11 puisqu'il y a 11 prélèvements dont le montant est fixé en fonction de la classe et des repas pris au Lycée. La régularisation se faisant sur le prélèvement de juillet.

Et en fin d'année, après la dernière facturation début juillet ?

S'il reste un solde débiteur : il y aura un 11ème prélèvement courant Juillet pour le solde. Dans le cas contraire : il y aura remboursement courant Juillet par virement bancaire.

ATTENTION : Ne pas confondre le montant facturé, qui représente ce qui est dû, avec le montant prélevé (une moyenne, un montant forfaitaire) destiné à régler les factures par mensualités. Bien entendu, il faut veiller à ce que votre compte soit toujours approvisionné à la date de l'échéance. Les prélèvements sont envoyés en banque vers le 25 du mois précédent, et nous ne pouvons plus intervenir après le dépôt à la banque.

Important : pour les familles qui optent pour le prélèvement automatisé, il ne faut pas régler les factures qui vous arrivent selon la calendrier précisé ci-avant, même si le solde est positif.

34. le cautionnement

Le cautionnement est une garantie pour le Lycée.

Tout élève de FCIL PREPA-MOTEURS a rempli la feuille de couleur saumon de "Cautionnement" – même si les payeurs sont les parents - et l'a retournée ou rapportée au Lycée.

35. les limites de la prévision annuelle de frais

ATTENTION : Ce qui relève de l'exceptionnel et de l'incertain dans le déroulement de la scolarité ne fait jamais partie des prévisions de frais annuels qui servent de base de calcul pour le montant mensuel des prélèvements. Ainsi en est-il du Salon de Birmingham qui n'est pas prévisionné dans le calcul des prélèvements mensuels puisque vous avez bien compris qu'il n'est pas certain que vous irez à ce salon, et que, dans l'affirmative, il est impossible de dire maintenant quel en sera le coût.

Chapitre 4 RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS DU LYCÉE

Les articles qui, a priori, ne vous concerneront pas ne sont pas publiés ci-après, mais vous pouvez les consulter.

PRÉAMBULE

Le Lycée Marcel Callo est un établissement catholique d'enseignement fondé par les Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel qui en assument la " tutelle ". Dans ses objectifs éducatifs et pédagogiques comme dans sa vie quotidienne, l'équipe éducative du Lycée a le souci d'être une école telle que la définit le projet mennaisien, c'est à dire un lieu pour oser la fraternité, pour s'instruire et développer le meilleur de soi-même, et pour faire connaître Jésus-Christ et proposer son Evangile.

Le règlement ci-dessous a pour fondations le souhait que chacun fasse preuve de maturité et d'esprit citoyen en prenant initiatives et responsabilités, la conviction que la qualité de la vie et des relations au sein du Lycée est l'affaire de tous, et la volonté que toute personne puisse trouver chez les autres une attitude de bienveillance et de respect.

Le règlement du Lycée Marcel Callo a en conséquence pour sens véritable d'être compris par chacun comme un outil pour bien se former et se préparer à la vie, et comme un contrat permettant de s'épanouir dans un esprit de respect mutuel et de compréhension.

C'est un contrat pour bien vivre ensemble.



41 – LE COMPORTEMENT

411. Attitude générale

Le Lycée est un lieu de formation, un lieu de travail, un lieu d'éducation et d'ouverture, et un lieu de vie dans lequel le respect tant de soi-même que des autres est le fondement de notre collectivité et communauté.

Politesse, tolérance et honnêteté sont les manifestations de ce respect mutuel. Partage, écoute et dialogue en sont les moyens privilégiés.

Toute forme de violence, physique ou verbale, est interdite. Il en est ainsi du bizutage.

412. Esprit de travail

Dans le contrat passé entre l'établissement, l'élève et ses responsables légaux, l'obligation d'assiduité et de travail s'inscrivent comme clauses majeures. Chaque élève doit donner le meilleur de lui-même, participer à toutes les activités correspondant à sa scolarité et à sa formation, et accomplir les tâches qui en découlent.

Chaque élève doit se montrer digne de la confiance que l'on met en lui : il fait preuve d'honnêteté dans la réalisation de ses obligations et développe un esprit d'entraide.

413. Relations garçons – filles

Il est naturel que des sentiments amoureux puissent naître ou exister au sein d'un lycée. Ils sont l'affaire des seules personnes concernées et du domaine de leur vie privée. Les marques d'affection qui peuvent être échangées dans le Lycée, lieu public, doivent rester discrètes.

414. Tenue vestimentaire – comportement

L'apparence que l'on se donne est une façon de communiquer et d'exprimer ce que l'on est. Elle doit tenir compte des règles de civilité ambiante pour ne pas être perçue comme agressive ou irrespectueuse. La tenue exigée en entreprise est un indicateur qui permet à tous d'évaluer si un élément vestimentaire peut être porté dans le Lycée. Les couvre-chefs ne sont pas autorisés.

Les signes et symboles distinctifs doivent être discrets et sans connotation politique ou idéologique. Comme les inscriptions portées sur les vêtements, ils ne doivent jamais aller contre le caractère catholique du Lycée ou contre la loi, ni faire l'apologie de comportements immoraux.

Parce qu'ils contribuent à forger l'image que les parents, les professionnels, etc... se font du Lycée, et parce qu'une bonne image est bénéfique à tous, le comportement et la tenue au sein de l'établissement, lors des sorties, des stages, doivent être irréprochables.

415. Moyens modernes de communication

L'usage de l'internet et des multimédia doit se faire dans le respect de soi-même et des autres et en conformité avec les articles du règlement portant sur l'informatique.

En raison du droit des personnes jeunes et adultes au respect de leur image, prendre en photo, filmer ou diffuser l'image de quelqu'un à son insu est interdit.

L'usage des téléphones portables dans l'enceinte du Lycée est réglementé pour les espaces autorisés pour son usage: l'utilisation du téléphone portable est rigoureusement interdite dans les locaux du Lycée, hormis les foyers, la salle d'autonomie et la cour de récréation.

En dehors des espaces indiqués ci-dessus, les élèves devront impérativement éteindre leur téléphone portable et aucune utilisation (même de l'horloge) ne sera tolérée.

416. Les vols

Outre son caractère illégal et passible de sanctions judiciaires, le vol est une forme grave de non-respect qui va à l'encontre du climat de tranquillité et de confiance que le Lycée veut instaurer. Toute forme de vol est passible de sanctions et de réparations.

Tout vol ou perte doit être signalé sans retard au CPE, mais l'établissement ne peut en être tenu pour responsable, qu'il s'agisse d'objets, de vêtements ou de sommes d'argent.

Pour prévenir les risques, il est déconseillé aux élèves de venir au Lycée avec des objets de valeur, et de rendre facilement identifiables ceux qui sont nécessaires. Ils doivent protéger leurs matériels: la caisse à outils par exemple sera fermée par un cadenas de sécurité et rangée à l'emplacement défini par les professeurs.

Des casiers peuvent être mis à la disposition des élèves pour ranger leurs affaires. Un contrôle pourra être effectué à tout moment, en présence du jeune, par les responsables.

D'autre part, les matériels qui sont leur propriété (caisse à outils, tenues de travail, etc...) doivent obligatoirement être remportés à domicile pendant les grandes vacances et les longs stages en entreprises.

417. Tabac

En conformité avec la loi Evin et le décret n°2006-1386, le tabagisme est rigoureusement interdit dans tous les lieux fermés ou couverts du lycée, ainsi que tous les espaces non couverts du lycée, espaces d'hébergement, salle de sports et lieux de passage.

418. Alcool et produits illicites

La consommation d'alcool augmente les dangers pour soi-même et pour les autres, réduit l'esprit de travail et perturbe la qualité des relations entre les personnes. Il en est de même pour les produits dérivés du cannabis et tous les autres produits stupéfiants illicites.

Leur introduction, leur distribution et leur consommation dans le Lycée sont interdites.

42- LA VIE SCOLAIRE

421. Horaires

Les élèves et étudiants rejoignent les salles de classe dès la première sonnerie (deux minutes avant l'heure). À la deuxième sonnerie, tous les élèves ont rejoint leur salle.

Les étudiants peuvent sortir de l'établissement en dehors des cours.

422. Formalités d'absence et de retard

Toute absence doit être causée par une obligation et avoir un motif dûment justifié. La motivation pour convenance personnelle n'est pas acceptée: les activités comme leçons de code/conduite, rendez-vous médicaux, etc... doivent être programmées hors temps scolaire.

À la fin de chaque période, un relevé global des absences et des retards est consigné.

Toute absence prévue doit être signalée à l'avance au responsable des présences et aux professeurs concernés accompagnée d'un justificatif (certificat médical, attestation, convocation, déclaration sur l'honneur).

Pour les retards, un seuil sera fixé en début d'année. Trois dépassements de ce seuil, sans justificatif, engendreront une retenue.

Les absences et retards, exceptionnels et motivés, doivent être signalés à l'accueil par téléphone, télécopie, ou courriel le matin avant huit heures, cet appel étant obligatoirement confirmé par un bulletin d'absence extrait du carnet attribué à chaque élève et d'un justificatif (si le document n'a pas été fourni avant).

À son retour, l'élève présente ce bulletin au responsable des présences, et le talon de ce bulletin est ensuite montré aux professeurs dont il aura manqué les cours.

Tout élève se trouvant dans l'obligation de quitter l'établissement dans le courant de la journée, pour quelque motif que ce soit, doit en aviser par écrit le responsable des présences ou, à défaut, la secrétaire de l'accueil.

Toute absence pour une activité et un déplacement en lien avec une entreprise doit faire l'objet d'un ordre de mission.

Tous les élèves et étudiants, y compris majeurs, sont concernés par ces mesures.

424. Centre de Documentation C.D.I.

Le C.D.I. est réservé en priorité à l'animation de séances pédagogiques pour des classes avec leurs enseignants dans le cadre de recherches documentaires. L'accès individuel n'est pas autorisé pendant ces séances.

Pour les élèves et étudiants qui se rendent au CDI, pendant les plages horaires de cours, leurs activités doivent être en cohérence avec la raison d'être du CDI: travail scolaire, lecture, recherches sur l'orientation.

Pendant les temps de pause, la consultation d'internet peut être élargie à l'ouverture culturelle dans les limites prévues par le règlement.

Afin de respecter le travail et la lecture de chacun, le silence doit être préservé, les livres et magazines conservés en bon état et rendus à l'échéance du prêt.

Quant à l'usage des imprimantes, il est soumis à l'autorisation des professeurs-documentalistes et facturé aux familles.

427. Restauration

Les élèves de MCPM peuvent prendre leurs repas du midi et du soir au self. La carte de lycéen ou d'étudiant sert au contrôle des présences aux repas: chacun passe sa carte dans la badgeuse.

L'accès et le repas se déroulent dans le respect des personnes et dans une tranquillité propice à la convivialité.

Par respect pour le travail de ceux qui produisent et préparent la nourriture et par respect pour ceux qui en manquent, chacun s'attache à éviter tout gaspillage.

43- ATELIERS ET LABORATOIRES

431. Règles générales

433.1.1. Accès et Circulations

L'accès aux ateliers et aux laboratoires n'est autorisé aux élèves et étudiants qu'au premier coup de sonnerie avant le début des cours. Et ils ne doivent en aucun cas les quitter sans autorisation avant la fin des cours.

Les élèves et étudiants doivent se présenter dans les ateliers et les laboratoires dans une tenue conforme aux instructions des professeurs. Les cheveux longs doivent être attachés, les tenues de travail propres et maintenues fermées pendant la séance.

Il doit prendre soin du matériel qui lui est prêté, signaler immédiatement tout état défectueux ou détérioration, éventuellement en assurer la réparation sur autorisation du professeur. Toute dégradation constatée de mobilier ou de matériel fait l'objet de sanctions, et de facturation à la famille.

L'accès aux équipements est réservé aux professeurs et aux élèves sous la responsabilité d'un enseignant du secteur. Exceptionnellement il pourra être autorisé aux autres personnels de Marcel Callo sous la responsabilité d'un professeur du secteur ou d'un responsable.

L'accès aux ateliers et laboratoires hors des heures de cours est soumis à l'autorisation d'un professeur du secteur ou d'un cadre assumant effectivement la sécurité des activités. Les ateliers sont interdits à toute personne étrangère au Lycée sans autorisation.

43.1.2. Sécurité

Chaque atelier ou laboratoire dispose de règles particulières qui sont présentées aux élèves et étudiants par les professeurs en début d'année (chapitre 3.2 ci-après). Le respect de ces règles est un élément majeur de la sécurité des personnes et des équipements.

En particulier, il est interdit d'utiliser un équipement sans en avoir reçu l'autorisation d'un professeur. Et si un élève ou étudiant doit intervenir dans un autre secteur que le sien habituel, il doit prendre connaissance du règlement de cet atelier et le respecter, sous la responsabilité de son professeur.

Pendant toute intervention ou opération (fabrication, dépannage, mise en service, etc...), il est obligatoire de laisser en place les protections sur les machines ou systèmes. En aucun cas les protections matérielles ou immatérielles ne sont invalidées, ni les dispositifs de sécurité contournés ou supprimés.

Tout matériel constaté défilant avant ou pendant une séance de travaux pratiques sera clairement identifié et signalé à un des responsables du laboratoire ou de l'atelier, et mis hors de possibilité d'utilisation avant contrôle ou réparation.

43.1.3. Magasin

Du matériel peut être prêté à un élève ou étudiant par le magasin central. Et tous les prêts sont enregistrés avec la carte de lycéen ou d'étudiant. Le magasinier refuse donc les demandes de ceux qui ne présentent pas leur carte individuelle. Et le matériel emprunté au magasin doit être rendu en fin du travail. S'il est perdu ou détérioré, il pourra être facturé à la famille.

43.1.4. Propreté et tri sélectif des déchets

À la fin de chaque séance, l'atelier ou laboratoire doit être rangé selon les plans de rangement et nettoyé conformément aux instructions de nettoyage et de tri sélectif des déchets données par les professeurs.

Les déchets sont évacués conformément aux indications portées sur les conteneurs et les poubelles. Et les dépôts à la déchetterie du Lycée doivent se faire conformément au plan affiché aux entrées.

La déchetterie du Lycée est destinée à recevoir uniquement les déchets produits dans l'établissement.

432. Règles spécifiques

43.2.2. atelier automobile

À son arrivée en atelier, l'élève doit se mettre en tenue de travail (combinaison et chaussures de sécurité).

Les lunettes de protection sont obligatoires pour tous travaux de meulage. Et des protections auditives sont disponibles au magasin lorsque le niveau de bruit l'exige. La caisse à outils, rangée à l'endroit prévu par les professeurs et fermée par un cadenas de sécurité, doit être disponible à tout moment.

Les élèves doivent se conformer aux consignes de sécurité expliquées par les professeurs en début d'année. Il leur est en particulier interdit de mettre en marche un moteur sans que celui-ci soit connecté au réseau de ventilation de l'atelier, de s'asseoir au volant d'un véhicule roulant s'ils

ne sont pas titulaires du permis de conduire et sans instruction d'un professeur. La vitesse de déplacement dans tous les cas ne pourra excéder 20 km/h.

À la fin de chaque séance de travail, les ateliers, les postes de travail, l'outillage et la documentation seront nettoyés et rangés aux emplacements prévus, les véhicules garés dans les emplacements matérialisés.

43.2.4. atelier productique-usinage

À son arrivée dans l'atelier, chaque élève doit mettre sa tenue de travail: à savoir en lycée professionnel, blouse et chaussures de sécurité obligatoires (toutes autres chaussures interdites dans les ateliers).

L'élève doit porter des lunettes de protection quand il y a risque de projection et ne jamais meuler sans lunettes. L'usage de la toile Emeri est interdit sur les machines-outils.

Il est interdit de monter sur les transpalettes, de laisser une machine en fonctionnement sans surveillance, et de s'y appuyer.

Les élèves doivent se conformer aux instructions figurant sur fiches de sécurité des machines. Ils sont responsables de la machine et des équipements avec lesquels ils travaillent et doivent veiller à leur entretien.

44 - LES BIENS ET LA SÉCURITÉ

441. Les locaux et les biens

Chacun doit se sentir responsable du maintien en bon état des locaux, de leur rangement et de leur propreté, pour favoriser la qualité de vie dans l'établissement et par souci de respect du travail des personnels d'entretien et de propreté.

En particulier, toute personne qui constate une dégradation ou un état défectueux doit le signaler au plus tôt à un professeur ou à un responsable du Lycée.

Papiers, mégots, chewing-gum, etc... doivent être déposés dans les poubelles. La pratique du crachat, qui est vulgaire et contraire aux règles d'hygiène élémentaire, est interdite.

Et nul ne doit "évidemment" salir ou détériorer volontairement les locaux ou mobiliers. Le cas échéant, des sanctions sont décidées et les parents en sont informés; de plus, les frais de remise en état sont facturés à l'auteur de la dégradation.

Les mêmes obligations et sanctions concernent la dégradation des biens appartenant à des personnes, jeunes ou adultes.

442. La sécurité

Les appareillages et plaques d'information nécessités par les exigences réglementaires de sécurité (extincteurs, boîtiers de déclenchement d'alarme, etc ...) doivent toujours être en état d'utilisation et de fonctionnement.

Toute dégradation ou mise en dysfonctionnement de ces appareillages et plaques, qui peut entraîner des conséquences graves pour la sécurité des personnes du Lycée, serait sanctionnée lourdement.

Au titre de la prévention, chacun doit se sentir responsable de la sécurité de tous. Ainsi, chaque personne qui constate l'état défectueux d'un élément du dispositif de sécurité doit immédiatement faire remonter l'information à l'économiste ou à un des chefs de travaux.

Et les exercices d'évacuation doivent être réalisés avec sérieux dans le respect des consignes.

443. Stationnement des véhicules

Les places de stationnement sont réservées aux professeurs et personnels, et aux internes (munis d'un laissez-passer) qui peuvent stationner leurs voitures sur le parking ouest du Lycée et sur celui de l'intemat des Bruyères. Hormis ceux susdits, les étudiants et lycéens qui viennent en cours en voiture doivent stationner hors du Lycée. Et le stationnement sur le parking de l'hôpital est interdit.

444. Les contrôles possibles

Si un élève est soupçonné de vol, de possession d'objets ou de produits interdits, un responsable du Lycée peut lui demander de vider ses poches et contrôler ses affaires dans le respect des procédures légales.

Si un élève présente une apparence d'ébriété, un test d'alcoolémie peut être effectué.

En cas de soupçon grave de situation illégale pour un élève ou étudiant, il peut être fait appel à la gendarmerie.

45 – INFORMATIQUE ET RÉSEAUX

Comme toutes ressources du Lycée, matériel et mobilier informatiques sont le bien de tous. De plus, les ordinateurs étant solidaires, le bon fonctionnement du réseau et le partage correct des données dépendront du civisme de chaque utilisateur et du soin qu'il prendra à utiliser les programmes tels que proposés.

451. Accès au réseau informatique du Lycée

L'accès au réseau se fait au moyen d'un code d'accès personnel annuel que chaque usager reçoit à la rentrée. Chaque utilisateur doit veiller à tenir ce code d'accès confidentiel: c'est la garantie de la sécurité de son répertoire.

L'utilisateur doit fermer sa session personnelle en quittant l'ordinateur qu'il utilise. Sinon, le Lycée se dégage de toute responsabilité quant à la perte de ses données sur le serveur. Chaque usager est responsable des activités faites avec son compte par lui ou par un tiers.

Le transfert de données sur clés USB est toléré à partir des postes équipés de sorties accessibles.

452. Usage du réseau informatique du Lycée

Le réseau informatique du Lycée est prioritairement destiné à l'usage pédagogique et aux recherches sur l'orientation. Pendant les pauses (récréations, midi, soir) l'usage des postes du CDI peut être étendu aux activités culturelles et de loisirs (à l'exclusion de tout site de jeux) dans les limites qui suivent.

45.2.1. Consultation simple

Toute consultation de sites internet au Lycée se fait sous la responsabilité juridique du directeur du Lycée et de l'administrateur du réseau. En conséquence, conformément aux directives du Ministère, dans le respect de la loi et de la mission éducative de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Catholique, certains sites pouvant heurter la décence et la dignité sont filtrés (incitation à la violence, au racisme, ...): un système de filtrage et un logiciel de surveillance des écrans sont installés sur le réseau.

45.2.2. Utilisation interactive

Chaque usager a le droit d'ouvrir et d'utiliser une boîte aux lettres électronique au moyen du réseau informatique du Lycée. Pour les mineurs toutefois, cette utilisation est soumise à l'autorisation parentale. Toute atteinte à la réputation et à l'image d'une personne ou à l'ordre public relèvera - outre les sanctions prises par le Lycée - des procédures prévues par le Code pénal.

Sont interdits par le biais du réseau du Lycée: les sites de "chat", forums, messageries de type MSN, jeux, ainsi que toutes transactions (achat électronique par exemple). Et toute action malveillante pouvant porter atteinte au réseau - activité non autorisée, tentative de piratage et de diffusion de virus informatiques - serait sévèrement sanctionnée.

46 – LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les sanctions sont décidées en fonction de la gravité de la faute commise, concernant les domaines du comportement, du travail, de la discipline, de la dégradation des biens, de la sécurité des biens et des personnes. Toutes les définitions précises figurent dans le règlement intégral que chacun peut se procurer auprès du CPE.

La retenue est le premier échelon des sanctions portées à la connaissance des familles. Le jeune peut faire un travail scolaire ou d'intérêt collectif. L'avertissement est une sanction grave. Il est décrété par le groupe d'adultes concerné par le problème rencontré, en particulier le conseil des professeurs d'une classe, ou par un responsable du Lycée (...).

Le renvoi temporaire immédiat peut être décrété (...) en cas de faute grave nécessitant une mesure conservatoire en attente de la sanction définitive prise ultérieurement par une instance collective de décision.

La convocation devant le "Conseil de vie scolaire" peut prendre toutes décisions jusqu'à l'exclusion temporaire.

La convocation devant le "Conseil de discipline" est consécutive à des fautes graves de comportement ou de travail scolaire. L'élève ou étudiant est convoqué dans les quinze jours suivant les faits incriminés. Présidé par le directeur, le "Conseil de discipline" est composé des responsables pédagogiques, du CPE, du professeur principal, d'un autre professeur de la classe, d'un membre de l'APEL et d'un membre de l'OGEC. Le "Conseil de discipline" peut voter toute sanction nécessitée par la faute qui a motivé sa convocation, jusqu'au renvoi définitif du jeune. Ses décisions sont irrévocables.

Chapitre 5 CONTENU DE LA FORMATION MÉCANICIEN DE COMPÉTITION PRÉPARATEUR MOTEURS Efficacité énergétique des moteurs thermiques

Objectifs de la formation :

Préparation, mise au point et réparation des moteurs pour améliorer le rendement et les performances en conformité avec les nouvelles réglementations.

51- Moteur : les savoir-faire

Sur bancs d'essai moteur, mesure des caractéristiques et interprétation

- Puissance
- Couple
- Consommation spécifique
- Richesse, dosage, coef. d'air
- Cliquetis
- Pression de combustion
- Température et pression (admission, échappement, eau, huile)
- Réglage cartographie, allumage et injection
- Mesure gaz échappement (Co, HC, CO2, O2)
- Influence des rapports volumétriques
- Influence des systèmes d'admission et d'échappement
- Influence des réglages de distribution
- Choix d'arbres à cames
- Choix de bougies
- Comparatifs Carburants et Lubrifiants

Conditionnement et modification de moteurs

- Démontage et remontage des moteurs
- Méthodes de serrages
- Plasticage
- Métrologie des constituants du moteur
- Montage des roulements et des joints
- Mesures : - de la pression de compression
- du pourcentage de fuite du piston
- segment cylindre soupapes et sièges
- Mesure pression d'huile
- Calage distribution : - aux repères; - disque et comparateur
- Réglage tension de courroie de distribution : - par vibration - par force

Travaux spécifiques de modification de moteurs

- Rectification plan de joint de culasse
- Mise en volume des chambres de combustion
- Rectification des sièges de soupape et des soupapes
- Polissage des conduits
- Mesure des débits et pression sur la soufflerie de culasse
- Pesée et Allègement des constituants mobiles du moteur
- Modification des pistons
- Équilibrage volant moteur
- Dégraissage des cylindres
- Réglage de la pression d'huile
- Rodage du moteur et contrôle des étanchéités sur banc spécifique

52- Moteur : les savoirs technologiques

Cycles théoriques et cycles réels des moteurs

- 4 temps essence
- 4 temps diesel
- 2 temps

Caractéristiques physiques du moteur

- Alésage
- Course
- Rapport R/L
- Cylindrée unitaire et totale
- Volume culasse
- Rapport volumétrique
- Vitesse piston
- Couple
- Rendement
- Puissance
- Remplissage, suralimentation
- Masses d'inertie
- Pression moyenne effective
- Équilibrage d'attelage mobile
- Accélération piston, soupape
- Raideur des ressorts
- Distance parcourue par un piston
- Frottements et jeux
- Déplacement piston fonction angle vilebrequin

Architecture du moteur

- Disposition des cylindres : en ligne, à plat, en V
- Constitution du vilebrequin
- Ordre d'allumage

La Distribution

- Epure de distribution
- Profil de came
- Pistons
- Cylindres, chemises
- Segments
- Axe
- Bielles et vis de Bielle
- Volant, moteur, poulie d'ampère
- Coussinets
- Roulements
- Soupapes et Clavetage
- Arbre à cames et entraînement
- Culbuteur, axes et galets
- Ressorts
- Pousoirs mécaniques et hydrauliques
- Carters
- Vilebrequin, paliers et masses d'équilibrage

Lubrification

- Barbotage
- Carter humide
- Carter sec
- Pompe à huile débit pression
- Frottement, état de surface, rodage
- Palier hydrodynamique
- Lubrifiants
- Additifs ; Filtration

Allumage

- Éléments constitutifs
- Charge bobines et énergies d'allumage
- Bougie
- Cliquetis
- Point d'allumage, cartographie

Refroidissement

- Dilatation
- Répartition des températures
- Échangeurs (eau/air, eau/huile)
- Pompes à eau
- Thermo-syphons
- Thermostat, thermo-contact
- Vase d'expansion
- Moto-ventilation
- Modes de refroidissement (air, eau, huile)

Carburants Comburent Combustion

- Pouvoir calorifique
- Densité
- Transformation chimique
- Propagation de flammes
- Remplissage
- Suralimentation
- Dosage, richesse, coefficient d'air
- Détonation, indice d'octane
- Origine et utilisation des carburants

Injection

- Éléments constitutifs
- Dosage, richesse, coefficient d'air
- Temps d'injection et masse d'essence
- Cartographie

Gaz d'échappement et ligne d'échappement

- Constitution
- Sonde à oxygène
- Catalyseur
- Ligne d'échappement

Transmission de puissance

- Constitution embrayage
- Calcul rapport de boîte
- Types d'embrayages : sec, humide, simple ou multi-disques
- Rendement de transmission (pignon, chaîne, courroie)

Diminution de l'émission de CO2 et de la consommation des moteurs thermiques ; étude des technologies innovantes :

- Distribution variable pilotée;
- Downsizing : ensemble de procédés visant à réduire la cylindrée d'un moteur, sans dégrader la puissance spécifique, dans le but de réduire la consommation de carburant;
- Combustion essence par auto-inflammation contrôlée;
- Bio carburant; - GNV : Gaz Naturel Véhicules;
- Moteur à apport de chaleur externe;
- Stop & Start : sorte de moteur hybride essence/électricité, dans lequel la partie électrique ne s'endèche que dans certains cas;
- Full hybride : grâce à l'action combinée de deux moteurs, l'un à essence, l'autre électrique, ces véhicules réduisent la pollution et la consommation d'essence: convient en une utilisation urbaine;
- Hybride plug in : un véhicule hybride dont les batteries peuvent être chargées par branchement à une source d'énergie extérieure; il partage à la fois les caractéristiques d'un véhicule hybride traditionnel et celles d'un véhicule électrique pur.

53 – Fabrication : les savoir-faire

Fraisage

- Surfaçage, Fraisage de profil, Perçage en coordonnées, Trépannage, Alésage, Rainurage, ébavurage

Tournage

- Dressage, Cylindrage, Tronçonnage, Point de centrage, Perçage, Alésage, Cône extérieur, Filetage extérieur et intérieur

Ajustage

- Perçage
- Taraudage
- Limage
- Ébavurage
- Ponçage, polissage
- Affûtage des forets
- Brochage manuel
- Sciage manuel et par machine

Rectification

- Plane
- Culasse
- Sièges et soupapes

Collage

- Utilisation de colles Néoprène, Cyano-acrylate, Epoxy, Acilique,...
- Stratification des pièces simples en fibre de verre, carbone, aramide
- Collage nid d'abeille

Soudage

- Soudure d'acier, d'aluminium et d'inox
- Utilisation MIG TIG ARC Chalumeau

Métrologie, mesure et contrôle aux instruments suivants :

- Calibre à coulisse
- Micromètre
- Jauge de profondeur
- Pied micrométrique
- Alésomètre 2 et 3 points
- Cales d'épaisseur
- Cales étalon
- Comparateur
- Travaux sur marbre
- Rugosimètre
- Essais dures
- Microscope
- Plastilage
- Mesure d'angle
- Projecteur de profil
- Machine à mesurer tridimensionnelle
- Calibres de contrôle (tampons, mâchoires, filetage)

54 – Fabrication : savoirs technologiques

Cotation; Tolérance de forme et position

Propriété des matériaux : Acier, Fonte, Aluminium, Cuivre, Régule, Composites, Thermodurcissable, Thermoplastique

Traitement thermique (principe), Métallisation (chromage, ...)

État de surface; Dotation des matériaux

Technique de fabrication des pièces moteur

Usinage, Montage, Forgeage, Emboutissage, Roulage
Filetage, boulonnerie, visserie (désignation); Profil de filetages (Iso, gaz,...) et Règles de montage ; Rivetage, goupillage, clavetage; Cannelures, cir-clips, jons, ressorts

Roulements : principe de montage, Tableaux des ajustements, Choix et désignation des roulements

Transmissions : Pignons, chaînes, courroies

55 - Gestion électronique et informatique des moteurs

Confection du faisceau électrique

Configuration du calculateur en fonction : du moteur, du volant, des capteurs, des actuateurs

Réglage du temps de charge des bobines

Mesure du débit statique et dynamique des injecteurs, correction en fonction de la pression ; Mesure Pression Combustion (Osiris)

Correction temps d'injection en fonction de la tension de la batterie
Mesure dynamique des tensions et courants (bobines, injecteurs) sur toute la plage régime (simulateur, cible, volant, moteur)

Acquisition de données

56 - Informatique

- **Traitement de textes, tableur - Réalisation de diaporamas**
- **Vidéo-projecteur - Logiciels dessin mécanique et électricité**

57 - Anglais

Anglais technique et anglais oral usuel (expression orale).

58 - Relations humaines et communication

« insertion professionnelle et communication » autour des activités de correspondance professionnelle, de rédaction et soutenance de rapports de stage, de création d'un fichier des entreprises d'accueil de stagiaires de cette formation, et d'animation de réunions, ...

Chapitre 6: Le site internet de la FCIL Préparation-Moteurs

Vous trouverez toujours sur le site de la Formation Préparation-Moteurs les infos sur votre scolarité à vous, sous l'onglet « Promotion 2013-2014 », ainsi que les projets, actions et bilans des promotions précédentes. Vous trouvez aussi sur ce site nos attentes pour votre formation, en particulier pour les stages en entreprises, ainsi d'ailleurs qu'une liste des entreprises qui ont accueilli nos élèves de « Prépa-Moteurs » les années passées. La plupart de ces entreprises sont sur internet: soit elles ont un site, soit elles sont répertoriées par d'autres sites professionnels. Allez donc visiter leurs sites internet pour vous renseigner. Et n'hésitez pas ensuite à les contacter le plus rapidement possible !

Allez consulter toutes les infos qui vous concernent sur :

<http://preparation-moteurs-marcel-callo.e-monsite.com>



Allez aussi visiter le site du Lycée Pro Marcel-Callo, sur lequel quelques autres informations qui vous concernent directement sont à votre disposition, à l'adresse suivante :

<http://marcelcallo-lyceepro.e-monsite.com>

Sur le site du LP, vous trouverez aussi toutes les informations sur l'ensemble de la vie du LP. Mettez-le aussi dans vos favoris !

Conférence - Débat

Les parents d'élèves du Lycée ont le plaisir de vous inviter à une conférence-débat gratuite sur le thème :
« **Comment développer le goût de l'effort** »
le **vendredi 27 septembre 2013 à 20 h.**

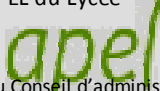
Madame Danièle MERCIER nous parlera de l'effort une notion pleine de promesse, si elle est bien comprise. L'importance du modèle parental, du cadre et des règles. Elle donnera des conseils précieux pour permettre à nos jeunes de réussir leur scolarité.

Assemblée Générale de l'Apel

Parents et enfants : tous concernés. Notez bien cette date. Les membres actuels du Conseil d'administration des parents d'élèves ont le plaisir de vous inviter à leur **ASSEMBLEE GENERALE** le **Vendredi 27 septembre 2013 à 21h30**. Cette assemblée générale se déroulera immédiatement dans la suite de la conférence.

A l'ordre du jour :

- 1 - Le rapport moral et les actions de l'APEL du Lycée
- 2 - Le rapport financier
- 3 - Les projets et résolutions
- 4 - Présentation des membres et élections au Conseil d'administration



Chapitre 7: Les élèves de la FCIL Préparation-Moteurs

À la date du 19 juillet 2013

Je vous communique ci-dessous les noms, adresses postales et coordonnées électroniques des élèves de la formation Préparation-Moteurs de l'an prochain (liste à la date de ce jour) pour que vous puissiez, si cela vous intéresse, vous contacter entre vous pour préparer votre arrivée à Redon et à Marcel-Callo, organiser un/des covoiturages pour vous déplacer ... Bref, réduire les frais de déplacement tout en agrémentant le trajet; c'est-à-dire, selon une expression très usitée depuis peu, faire du 'gagnant-gagnant'.

Note: Merci de bien penser à me signaler tout changement de numéro de téléphone (votre portable perso ou le numéro de fixe de votre domicile familial tout particulièrement puisque ce sont nos 2 liens prioritaires pour toute 'urgence').
Merci aussi de vérifier que vos adresses courriel sont toujours valides; et, le cas échéant, de m'informer de toute modification par courriel à : jo.guillouche@lyceemarcelcallo.org, ici aussi parce que c'est mon outil principal de communication à votre intention, élèves et parents; beaucoup d'informations ne vous seront officiellement communiquées que par le biais du courrier électronique (courriel). Ce qui nécessite donc aussi que vous consultiez régulièrement votre 'boite mail'. Merci.

Merci de rapporter ce dossier de rentrée le 5 septembre prochain.

Travaillé ou 'vacancé', bel été à tous !



Lecture / Débat avec Eric de Dadelsen



Respect de l'environnement : ramassage de déchets par les 2GTA



Les 2^{PTA} ont usiné les lettres du mot et les ont posées en étude



Sensibilisation très concrète au tri sélectif

Mardi 7 mai, c'était la journée 2013 du respect

Ouest-France - 8/05/2013

Le respect : une valeur éducative essentielle

250 lycéens de seconde du lycée Marcel-Callo ont été sensibilisés, mardi, à tous les sens du mot respect

Respect. Afin de bien enraciner dans les esprits toute l'importance de ce mot, les 250 lycéens de seconde ont inscrit physiquement, dans la cour de l'établissement, les sept lettres. Un grand moment immortalisé par une photo aérienne. « La prise en compte de la personne a toujours été importante dans notre établissement, mais qui n'enrichit pas ses valeurs les perd. Le savoir être est une des valeurs essentielles à cultiver dans l'éducation et la formation des jeunes qui nous sont confiés » souligne Vincent Maisonneuve, le directeur du lycée. La journée avait été programmée dès la rentrée de septembre.

Des intervenants spécialisés ont invité les jeunes à différentes causeries et ateliers : respect de soi, au sein de la famille, des différentes cultures, du matériel, de l'entreprise, des horaires... Un adjudant de gendarmerie a évoqué les incivilités les plus marquantes sur l'espace public, un pompier, un membre de la halte du passant, un représentant de la SNCF sont intervenus.

Le lieutenant Flash et le sergent Gordon, de la compagnie Casus Délire, ont pimenté le sujet avec leur dose d'humour. On a débattu sur le respect de l'environnement, le cadre de vie et sur les valeurs du développement durable. Des notions mises en pratique par un tri sélectif et des collectes de détritus à la croix des marins, au jardin public et sur les berges du canal de Nantes à Brest. Respecter, c'est aussi s'arbitrer : des activités sportives ont été organisées sans arbitre, l'auteur d'une faute étant prié de la reconnaître et de se soumettre de lui-même, à la règle du jeu. Un film, une émission de radio, l'interprétation théâtrale de la pièce *Martin Brun*, de Franck Pavloff, ont invité à éviter et rejeter toute violence discriminatoire, verbale ou physique. « Accepter la différence, refuser l'indifférence et l'égoïsme, considérer l'autre : ces valeurs rendent la vie tellement plus harmonieuse », résumait un membre de l'équipe éducative.



Session 2013 des diplômes à Marcel - Callo

**95,10% de réussite
aux examens 2013**

Avec ce taux de réussite, notre établissement sera à nouveau en bonne position dans les palmarès des « meilleurs » établissements de formation. C'est flatteur pour le Lycée. C'est flatteur aussi pour les personnels d'enseignement et des services : chacune et chacun, dans son rôle et par sa fonction, a participé à mettre en place les conditions de ce succès. Merci. Et évidemment c'est flatteur aussi les élèves et étudiants qui ont obtenu ce diplôme, ce permis d'avancer. Félicitations !!!

Les diplômés 2013

Examens 2013	Résultats Lycée Marcel Callo		
	Présents	Admis	Réussite
BTS ELEC	22	20	91%
BTS MI	21	16	76%
Total Ens Sup	43	36	83,7%
BAC S-SI	18	18	100%
BAC STI2D EE	11	11	100%
BAC STI2D ITEC	14	14	100%
BAC STI2D SIN	14	14	100%
Total LGT	57	57	100%
FC MCPM	12	12	100%
BPRO MVA	18	18	100%
BPRO ELEEC	22	22	100%
BPRO MEI	17	16	94%
BPRO TU	9	8	89%
BEP ELEEC	21	21	100%
BEP MPEI	15	15	100%
BEP PM	18	18	100%
CAP MCA	32	30	94%
CAP MVA	44	40	91%
Total LPro	208	200	96,2%

Total LYCÉE	308	293	95,1%
--------------------	------------	------------	--------------

Hors statistiques			
Bac Pro TAS (*)	13	13	100%
DNB (cand. individuels)	16	11	69%
BIA (cand. individuels)	32	17	53%

DNB Brevet collèges : 69%

Camille BEAUFILS (B)
Guillaume COCHARD (AB)
Constant BARBIER
Alexis FONTAINE (AB)
Tanguy JOALLAND
Maxime AYOUL
David CHAUSSON (AB)
Tanguy FERRON
Anthony GERARD
Maxime MICHEL (AB)
Victor VIGNOT

CAP MCA : 94%

Sullian BELLLOT (AB)
Benjamin CAPY
Louis CASILE (AB)
Tristan DUBOIS
Maxime DUVAL (AB)
Christian DUZANT
Gurvan HAMON (AB)
Marvin LIEHN (AB)
Ronan MATHURIN (AB)
Cyril NOURRY B
Rindra RAKOTOMALALA (TB)
Nicolas ROUX (AB)
Téo SOLIGNAC (AB)
Romain SURGET (AB)
François TURPEAU
Alexis VOYAU (AB)
Baptiste ANNEIX (AB)
Maxence BRAND
Thomas CLENET (AB)
Jérémy COUVRAND
Thibaut DE LIL
Dylan DINIS PEDRO
Ronan GAYET (AB)
Pierre JOUSSAIN (AB)
Nicolas OLLIVIER (AB)
Damien POIROT (AB)
Louis PONDARD (AB)
Thomas RONDEAU (AB)
Louis ROUMEGOUS
Sylvain VASLIN (AB)

BEP MPEI : 100%

Killian BREGER (B)
Thomas GAUBERT
Thibault GUIHO
Théo LAUNAY (B)
Yohann LOYER (AB)
Alexandre LUCAS (B)
Alexandre MAUDET (AB)
Paul MEIGNEN (B)
Théo MENAGER (B)
Dimitri MONNIER (B)
Nolwenn MORVAN (AB)
Tristan MOTEL (B)
Valentin RAFLEGEAU (AB)
Nicolas ROY (B)
Romain SEROT (B)

CAP MVA : 91%

Florian BOUCHEREAU (B)
Mickaël CAUDAL (B)
Julien DANET (B)
Robin DEGARABY
Clément DUCLAU (AB)
Hugo FOURNIER (TB)
Florent GADRAS (TB)
Flavien GOSSET-ROBIN (B)
Kévin GUYOT (TB)
Jean-Baptiste HERVE (AB)
Antoine JAGUT (B)
Alexandre LACOUR (B)
François LE BORGNE (B)
Kilian LE MENN (AB)
Alan LECOMMANDOUX (B)
Franck LERAY (B)
Erwan MORGANT (B)
Stéphen PAILLUSSON (AB)
Maxime PAIN (B)
Quentin PLISSON (B)
Vincent ROBLOT (B)
Alexandre VAILLANT (B)
Tiffanie VOLAND (AB)
Gwenaël AUGER (AB)
Saadi BENCHIKHA (B)
Anthony BOURDAIS (AB)
Pierre COLETTE (B)
Khamzat DADAIEV
Corentin GENTE (AB)
Quentin GODEFROY (AB)
Enzo GUITTONNEAU (AB)
Alexis LESCUYER (AB)
Maxime LEVILLOUX (AB)
Alexandre MAHE (AB)
Maxime MONTENOL (AB)
Thibault PANHALEUX (B)
Jordan QUEMENER (AB)
Adrien RIO (AB)
Kévin TATARD (AB)
Romain TEXIER (TB)

BEP ELEEC : 100%

Christopher BESNARD (B)
Cédric BLIN (AB)
Maxime BOCQUEREL (AB)
Simon BOURDIN (AB)
Ludovic CATREUX (AB)
Axel CHANONY (B)
Timothée DEGRES (TB)
Antoine DENIS (AB)
Benoît DESMARS (AB)
Maël FRANCOIS (AB)
Gweltaz GASNIER (B)
Corentin GUIHO (AB)
Jean-François HEINLE (AB)
Antonin HOEBEKE
Alexis LE FLOHIC
Alban LE GUEN (B)
Clément LE NOUAIL (AB)
Aymeric MARCHAND (AB)
Thomas MASSIOT (AB)
Dylan PERRAIS (AB)
Manuel RIVALLAND

(*) Pour ce baccalauréat, la formation de 2nde et de 1^{er}e est scolaire à Marcel-Callos, celle de Terminale par apprentissage à l' Afpi Pays-de-Loire. Félicitations aux 13 élèves devenus apprentis en Terminale qui ont donc tous obtenu leur bac pro aéronautique !

du Lycée Marcel Callo

BEP PM : 100%

William-Edouard BERTHO
Benjamin BOUCHET
Baptiste BOUSSAUD
Axel CHEDOTAL (AB)
Florimon CHEVALIER
Maxenœ CHEVALLIER (B)
Romain DIDELOT (AB)
Maxime GEFFRAY (TB)
Ronan GOUTARD (TB)
Adam GROSSOEUVRE (TB)
Benoît HOUEIX (AB)
Guillaume LE STRAT
Quentin OLLIVIER (TB)
Aurélien RENET
Mevenig TACHOT (AB)
Damien TESSIER
Julien VAILLANT (AB)
Logan VERGER (B)

B.PRO MVA : 100%

Petru BRADISTEANU
Pierre COLOMBEL
Romän FRASIAK (B)
Mallory GAUTIER (AB)
Adrien GENET (B)
Nicolas GUILLE
Jean HUGUEL (B)
Guillaume JOSSE (AB)
Alexandre JUHEL (AB)
Julien LAQUITTANT (AB)
Jocelyn LEBASTARD (B)
Benjamin LEDUBY
Cyril MACE (AB)
Alexis MAURICE (B)
Samuel PACAUD (B)
Jonathan PAPIN (AB)
Louis RIAUD (AB)
Maxime RIOU (AB)

B.PRO ELEEC : 100%

Romain BARRE (AB)
Damien BERTHOIS
Régis BORDIER (AB)
Benjamin BROUSSARD (B)
Julien CAPLETTE (AB)
Steven CHOTARD (AB)
Yoan COUE (AB)
Sylvain COURTEL (AB)
Thibault DOUCET (AB)
Quentin GICQUEL (TB)
Sébastien GROSSET (AB)
Anthony HARDY
Maxenœ HUGUET (AB)
Raphaël JAMBU (AB)
Maxime JAMET (AB)
Giovanni JUE (AB)
Nicolas JUIN
Killian LE PAIH (AB)
Gurvan LECOINTRE (B)
Guillaume MATHURIN (AB)
Jordan PASCO (AB)
Alban ROBERT (AB)

B.PRO MEI : 94%

Benjamin Aoustin (AB)
Alexandre BERNARD (B)
Jérémy BERSIHAND
David-Alexandre CHEVALLIER
Trystan DAVID
Félix DEHOUX
Jérémy EVAÏN
Francis GUEHENNEUX (AB)
Thomas LEDUC (AB)
Florian MELUC (AB)
François MONFORT (AB)
François-Emmanuel POULARD
Alexis SEGAUD (AB)
Meriadeg TACHOT (B)
Quentin TARRADA-VIVES
Dan VOISIN

B.PRO TU : 89%

Aurélien LE MITOUARD (AB)
Joris MEIGNEN (AB)
Steven ORAIN
William PARPAILLON
Romain RICHARD (AB)
Alexis RIO (AB)
Corentin TABOURIN
Louis-Marie TILLIER (AB)

Bac Techn STI2D : 100%

Anthony CHEVAL (B)
Alexis COTEL (AB)
Elouan DRAZ (B)
Yan DUVAL
Sébastien FOUCHARD (B)
Valentin GAILLOT (AB)
Laurent GAUDIN (B)
Valentin GOULET (AB)
Alexandre GUIHENEUF (B)
Quentin HORVILLE (AB)
Flavien LEFEVRE (B)
Kévin LORZ (AB)
Fabien LUCAS (B)
Thomas MARCAULT
Emilien MARQUET (TB)
Olivier NONET (AB)
Quentin PIQUEL (TB)
Valentin PROVOST (AB)
Maxime ROUILLE (TB)
Frédéric VOLAND (AB)
César BAUDU
Florian BODEN (AB)
Régis CORNET
Kévin COURIOL (AB)
Vivien DANILO (B)
Julien DRUART (AB)
Jonathan GUIHARD (AB)
Alexis HALGAND
Jérémy HALGAND
Julien HAMON (AB)
Julien HOUIZOT
Fabien LOIZANCE (AB)
Fredy MARIVIN (AB)
Gautier MARTIN (AB)
Florian MICHEL (AB)
Alexandre NICOLAS (AB)
Antoine NOGRE
Maxime ROUSSE (AB)
Alexia VENGEANT (B)

Bac Scientifique S-SI : 100%

Antoine BURNEL (AB)
Pauline COFFIN (TB)
Quentin COQUELIN (B)
Cailyn DAVIES (B)
Alexandre FAYE (AB)
Anne-Charlotte GAIGNARD (AB)
Maxime GLEMAU (B)
Quentin GUYOT (AB)
Anaëg LANGLAIS (B)
Daphnée LE SCANF (AB)
Alexis LEGENDRE (AB)
Valentin LEJOP (B)
Pierre LEMARIE (AB)
Corentin MALGOGNE (B)
Brice MECHINEAU (TB)
Baptiste RECOULES (B)
Clotilde SATTLER (TB)
Quentin TRIGODET (AB)

BTS Electrotechnique : 91%

Nicolas AZOUARD (AB)
Aurélien BELLIOU (B)
Quentin BLOT (B)
Matthias CORNUAILLE
Nicolas DEBOECK
Arthur EVAÏN (AB)
Guillaume GEORGET (AB)
Guillaume HENRY (AB)
Mathieu HUET (AB)
Anthony HUREL (AB)
Alexis LE GLAUNEC (B)
Maël LE TEXIER
Yoann LEBRUN (B)
Yoni LETORT (AB)
Mathis MENOIRE (AB)
Cyril PREVERT
Maxime PRIME (B)
Corentin RASTEL
Vincent ROCHER (TB)
Jérémy SEILLER

BTS Maintenance : 76%

Grégory AZOUARD (AB)
Frédéric BEQUET (B)
Anthony CAPLIER
Jordan CLEMENT
Maxime CRUAUD
Baptiste GAUTHIER
Antoine GLO (AB)
Edouard GREARD (AB)
Jérémy GUIHENEUF (AB)
Romain JOSSO (B)
Jordane MONNIER
Frédéric NICOLAS (B)
Alexis OLIVIER
Gilles OWUMU ANDJAX
Sébastien PENIGUEL (AB)
Nicolas RICHARD

B.PRO TAS : 100% (Terminale à l'Afpi)

Valentin AUBERT
Matthias BICHON
Vianney BLANDIN (AB)
Thomas BUCKMANN (AB)
Benoît CARTEREAU
Marevin DESAUVRES (AB)

FC PREPA-MOTEURS : 100%

Florian APOLONUS (TB)
Ludovic CUZON (B)
Calix DECOUACON (B)
Thomas GESRET (TB)
Sébastien GUIZIEN (B)
Loïc LABATTUT (B)
Romain LE BECHEC (TB)
Esteban MONTENEGRO (AB)
Anthony MORANTIN (AB)
Damien PELTIER (B)
Antoine REBIC (TTB)
Kévin VALLIERE (B)

BIA : 53%

Amaury ALLAIN (AB)
Nicolas BERNIER (AB)
Mihai CAZAC
David CHAPIN
Rémy COQUARD (AB)
Alexandre COUDRAIS
Dylan DINIS PEDRO
Pierre-Baptiste GAIGNARD (AB)
Pierre HEMONO
Clément HIGNET
Benjamin JAMBU (B)
Benoît KERNER (AB)
Clément MARECHAL
Alexiane NIZOU
Jordan PERUS (B)
Marc PINIER
Thomas RONDEAU-BENOISTON (AB)

Les mentions attribuées aux diplômes autres que DNB, BAC et FCIL ne sont pas officielles et n'ont de validité que dans notre Lycée. Nous les attribuons parce que nous estimons que tous les diplômés méritent la même reconnaissance avec les mêmes attributs de valorisation complémentaire.



Joshua EVANNO (AB)
Victor FERRIRE (TB)
Jérémy FOURNIER (B)
Mathieu GASNOT
Sullivan LECLAIR
Maxime PIED (AB)
Christophe ROBERT

Quentin Gicquel, 1er prix au Concours général en électrotechnique

Concours général 2013



Le 8 juillet dernier, à La Sorbonne, de gauche à droite: M. Berthelot, M. Gicquel, Quentin et Mme Gicquel

Nous savions depuis quelques semaines que Quentin Gicquel faisait partie des 3 premiers lauréats du concours général des métiers dans la spécialité électrotechnique puisqu'il avait reçu une invitation à se rendre à la Sorbonne le 8 juillet pour recevoir son prix; mais nous ne connaissions pas son rang sur 3.

C'est donc avec le secret espoir d'être le premier que Quentin et ses parents sont partis vers Paris ce lundi 8 juillet, avec Philippe Berthelot, enseignant et professeur principal de la classe de terminale bac pro. Quentin le croyait possible, et Philippe y croyait. Et, une fois arrivés à la cérémonie, quand vint le tour de la proclamation des lauréats en électrotechnique ...

Voici le récit de Philippe Berthelot : **« Comme en 2008, c'est Michel Field qui présentait la cérémonie. C'est aussi lui qui a appelé un à un les lauréats de la spécialité électrotechnique : d'abord " Monsieur Benoît HOSATTE ... ", puis ... " Monsieur Philippe CHE-TAIL " et, en dernier ... " Monsieur Quentin GICQUEL du Lycée polyvalent Marcel Callo à Redon ", ce qui signifiait qu'il avait obtenu le premier prix ! Gros moment d'émotion ! Ensuite, c'est Nicolas Vannier qui lui a remis le premier prix. »**

Et Philippe Berthelot de conclure :

« Merci de m'avoir confié la mission de représenter notre Lycée et ainsi de vivre ce moment exceptionnel ! J'ai prévenu Maxime Riot (qui était lui aussi allé à la Sorbonne il y a quelques années) par texto ; il m'a répondu : "impec !" ».

Voici maintenant le témoignage que Quentin a envoyé à Jo Guillouche sur cette superbe journée :

« Je vous remercie pour vos félicitations et pour votre article. En effet, lundi a été un jour inoubliable pour moi avec beaucoup de fierté et d'émotion lorsque M. Michel Field m'a appelé pour le premier prix ! Sincèrement, je suis très heureux d'être allé au bout de ce concours !

Je pense que ce prix m'apportera beaucoup dans ma vie scolaire et professionnelle à suivre. Dans tous les cas, ce concours m'a beaucoup apporté tant sur le plan humain que technique.

Je tiens aussi à vous remercier ainsi que Monsieur Berthelot et toute l'équipe enseignante du Lycée de m'avoir proposé de me lancer dans ce concours.

**Et maintenant, prochaine étape : le BTS Électrotechnique de Marcel Callo !!
Cordialement. Quentin »**

Nous exprimons à notre tour, au nom de tous les personnels et responsables du Lycée, nos félicitations les plus sincères à Quentin et à ses enseignants. En lui souhaitant de continuer son BTS à Marcel-Callo avec la même attention, la même volonté et les mêmes qualités humaines, et bien sûr aussi avec la même réussite ! Bravo Quentin, bonne continuation.

Jo GUILLOUCHE

* NB: avec 2 collègues, Quentin avait été médaillé d'or au concours des meilleurs apprentis de France en 2012. Ils sont suivis par 3 nouveaux médaillés d'or nationaux (voir ci-dessous).

Meilleurs apprentis de Bretagne et de France 2013



Le 14 juin, à Rennes, de gauche à droite : Alexis Segaud, Aymeric Marchand, Gweltaz Gasnier, Timothée Dégrés, Maël François - Absent: Alban Le Guen

Félicitations aux 6 médaillés régionaux : en électrotechnique, 3 médaillés d'or (Timothée Dégrés, Gweltaz Gasnier et Alban Le Guen) et 2 d'argent (Maël François, Aymeric Marchand). Et 1 médaillé d'argent en maintenance industrielle (Alexis Segaud). Et les 3 médaillés d'or régionaux sont devenus médaillés d'or nationaux à Montluçon le 30 mai dernier lors du concours national. Sincères félicitations à eux et à leur enseignant, M. La noë.